



## Sommaire

<b>TITRE 1.</b>	<b>IDENTITE DU GROUPEMENT .....</b>	<b>5</b>
Article 1.	Dénomination.....	5
Article 2.	Objet du groupement.....	5
Article 3.	Siège .....	6
Article 4.	Compétence géographique.....	6
Article 5.	Modification de la convention –Durée.....	6
Article 6.	Répartition des membres du GIP en collèges, adhésion, exclusion, retrait .....	7
<b>TITRE 2.</b>	<b>DROITS, OBLIGATIONS, MOYENS DU GROUPEMENT.....</b>	<b>9</b>
Article 7.	Capital du groupement.....	9
Article 8.	Droits et obligations des membres.....	9
Article 9.	Contributions des membres, moyens du groupement.....	10
Article 10.	Personnel du groupement .....	10
Article 11.	Biens et équipements.....	12
Article 12.	Budget.....	12
Article 13.	Résultats financiers.....	13
Article 14.	Tenue des comptes.....	13
Article 15.	Contrôle juridictionnel.....	13
<b>TITRE 3.</b>	<b>ORGANISATION ET ADMINISTRATION .....</b>	<b>14</b>
Article 16.	Organes.....	14
Article 17.	Assemblée générale.....	14
Article 18.	Conseil d'administration.....	15

Article 19. Président du groupement.....	18
Article 20. Directeur du groupement.....	19
Article 21. Règlements intérieur et financier.....	19
Article 22. Commission d'appel d'offres.....	20
Article 23. Régie d'avances et de recettes.....	20
<b>TITRE 4. PROPRIETE INTELLECTUELLE.....</b>	<b>20</b>
Article 24. Confidentialité.....	20
Article 25. Résultats, propriété, exploitation.....	20
Article 26. Dissolution.....	21
Article 27. Liquidation.....	21
Article 28. Dévolution des biens.....	21
Article 29. Condition suspensive.....	22







## Article 5 – 2 : Modifications

Les modifications de la présente convention constitutive qui pourront être faites par voie d'avenant sont soumises, sur proposition du conseil d'administration, à la décision de l'assemblée générale et prennent effet à la date de publication de la décision de leur approbation par l'autorité administrative compétente.

Compte tenu du nombre d'adhérents, la signature de la convention constitutive du GIP Recia s'effectue :

- pour les membres signataires antérieurement à la date du dernier arrêté portant approbation de la convention constitutive, par la signature d'un formulaire valant signature de la convention constitutive (annexe 2),
- pour les membres signataires postérieurement à la date du dernier arrêté portant approbation de la convention constitutive, par la signature d'un formulaire valant adhésion et signature de la convention constitutive (annexe 3).

L'obtention des autorisations et habilitations nécessaires à la signature de la convention constitutive est de la responsabilité de chacun des Membres.

En cas d'avenant, la signature de l'avenant s'effectue pour tous les membres par la signature d'un formulaire valant approbation et signature de l'avenant.

## Article 6. Répartition des membres du GIP en collèges, adhésion, exclusion, retrait

### *1) Répartition des membres en trois collèges*

L'identité des membres du GIP est indiquée en annexe 1 de la présente convention constitutive.

L'ensemble des membres du groupement est réparti en trois collèges :

- **Collège État – Région, intitulé ci-après premier collège :**
  - L'État,
  - La Région Centre-Val de Loire ;
- **Collège des collectivités territoriales situées dans le ressort territorial de la région Centre-Val de Loire, intitulé ci-après deuxième collège ;**
- **Collège enseignement supérieur, recherche, innovation, santé, intitulé ci-après troisième collège ;**



Tout retrait d'un membre, après validation des modalités financières de ce retrait par le conseil d'administration, fait l'objet d'un avenant à la présente convention, approuvé par les autorités administratives compétentes dans les mêmes conditions que la présente convention et soumis aux mêmes conditions de publicité.

## **TITRE 2. DROITS, OBLIGATIONS, MOYENS DU GROUPEMENT**

### **Article 7. Capital du groupement**

Le groupement est constitué sans capital.

### **Article 8. Droits et obligations des membres**

La répartition des droits de vote des membres entre les différents collèges, lors des votes en assemblée générale et en conseil d'administration, est la suivante :

- premier collège : 72%, dont 31% pour l'État et 41% pour la Région Centre - Val de Loire ;
- deuxième collège : 18 % dont 10% répartis à égalité des membres pour les conseil départementaux et 8% pour les autres collectivités territoriales ;
- troisième collège : 10% pour la totalité des membres.

Le nombre de voix attribué à chacun des collèges de l'Assemblée Générale n'étant pas fonction du nombre de membres, il ne peut, par conséquent, évoluer à la suite de nouvelles adhésions.

La répartition des droits statutaires des collèges peut faire l'objet d'une révision dans le cadre d'un avenant à la présente convention.

Dans leurs rapports entre eux, les membres sont tenus aux obligations du groupement dans les mêmes proportions que celles prévues ci-dessus pour leurs droits, sauf accord différent entre les membres. Dans leurs rapports avec les tiers, les membres ne sont pas solidaires ; ils sont responsables des dettes du groupement à proportion de leurs contributions aux charges du groupement.

Les membres s'obligent à mettre en œuvre les décisions prises en commun dans le cadre du groupement, à utiliser le groupement et ses ressources comme un cadre de coopération pour la mise en œuvre de projets partagés et définis en commun, à communiquer au GIP toute modification de leur représentation dans ses instances ou des informations les concernant, figurant à la présente convention constitutive.

## Article 9. Contributions des membres, moyens du groupement

### 1) *Moyens du groupement*

Le groupement dispose de moyens pour lui permettre d'assurer ses dépenses d'équipement et de fonctionnement. Les ressources consistent en apports financiers, en nature ou en industrie provenant des membres du groupement, en aides des collectivités publiques ou de l'Union européenne, en facturation de fournitures d'équipements ou de prestations.

### 2) *Contributions des membres*

Les contributions des membres sont fournies :

- sous forme d'apports financiers ;
- sous forme de mise à disposition sans contrepartie financière de personnels, de locaux ou de matériel ;
- sous forme de fourniture de prestations.

Les équipements, locaux, logiciels, les autres moyens matériels ainsi que les apports intellectuels mis à la disposition du groupement pour les besoins de celui-ci par un membre restent la propriété de ce membre.

Les différentes formes d'apports financiers sont les suivantes :

- les contributions statutaires ;
- le financement des prestations fournies par le groupement à ses membres ;
- les financements publics et privés liés aux projets ;
- les autres subventions ;
- les produits des biens propres ou mis à la disposition du GIP, la rémunération des prestations et les produits de la propriété intellectuelle.

Les contributions statutaires sont définies chaque année par le conseil d'administration.

### 3) *Ressources extérieures*

Le groupement peut obtenir une partie de son financement auprès d'organismes, d'institutions ou sociétés extérieurs ou par des ressources contractuelles provenant de contrats dans la mesure où ce financement n'impose pas au groupement des obligations incompatibles avec son objet défini à l'article 2. Le groupement peut par ailleurs recevoir des dons et legs de toute nature.

## Article 10. Personnel du groupement

Les personnels du groupement sont soumis aux dispositions du régime de droit public.







### TITRE 3. ORGANISATION ET ADMINISTRATION

#### Article 16. Organes

Les organes du groupement sont :

- l'assemblée générale ;
- le conseil d'administration ;
- le président du conseil d'administration ;
- le directeur du groupement.

#### Article 17. Assemblée générale

Tous les membres du groupement participent à l'assemblée générale et disposent d'un droit de vote tel que prévu à l'article 8.

L'assemblée générale est présidée par le président du groupement ou le représentant qu'il aura désigné.

Elle comprend un représentant titulaire de chaque membre du groupement.

Elle se réunit en session ordinaire au moins une fois par an, et en session extraordinaire sur convocation du président du groupement. Sa convocation est de droit, sur un ordre du jour déterminé, lorsqu'un quart au moins des membres, ou un ou plusieurs membres détenant au moins un quart des voix en fait la demande.

L'assemblée générale est convoquée au moins trois semaines à l'avance. La convocation indique l'ordre du jour, le lieu de la réunion, sa date et comporte un dossier de séance contenant les documents associés.

Sont invités aux séances de l'assemblée générale et ont voix consultative : l'agent comptable du groupement, le directeur du groupement et le représentant du personnel.

L'assemblée générale est compétente pour prendre les décisions :

- a. de modification de la convention ;
- b. de dissolution anticipée du groupement ainsi que les mesures nécessaires à sa liquidation ;
- c. d'adhésion des nouveaux membres, de retrait des membres, d'exclusion des membres ;
- d. de transformation du groupement en une autre structure ;
- e. d'approbation du programme annuel d'activité ;
- f. de composition du conseil d'administration dans les conditions prévues à l'article 18 ;



- Région : quatre représentants de la Région Centre – Val de Loire désignés par le président du Conseil régional parmi les conseillers régionaux, disposant d'une voix indivise pondérée proportionnellement aux droits définis à l'article 8 de la présente convention.

Deuxième collège : un administrateur par département membre du collège.

Quatre administrateurs représentant respectivement les communautés de communes, les agglomérations, les communes de plus de 1000 habitants, les communes de moins de 1000 habitants.

Chaque administrateur dispose d'une voix pondérée calculée par division des droits définis à l'article 8 de la présente convention par le nombre d'administrateurs.

Chaque administrateur titulaire du deuxième collège dispose d'un suppléant issu de la même structure.

Troisième collège : un administrateur pour chacune des universités, pour le GCS et pour l'INSA.

Deux administrateurs représentant les autres membres du troisième collège.

Chaque administrateur dispose d'une voix pondérée calculée par division des droits définis à l'article 8 de la présente convention par le nombre d'administrateurs.

Les modalités de choix des administrateurs des collèges 2 et 3 sont précisées dans le règlement intérieur.

Chaque administrateur est nommé pour trois ans.

La perte de la qualité en raison de laquelle un administrateur a été nommé entraîne la vacance du poste correspondant. Chaque membre doit renommer un représentant dans les deux mois qui suivent sa constatation. Les nouveaux administrateurs siègent au conseil d'administration jusqu'à la date à laquelle aurait cessé le mandat de ceux qu'ils remplacent.

En cas de décès, de démission, d'empêchement devenu définitif et de fin de mandat, il sera procédé au remplacement dans les mêmes conditions de l'administrateur concerné.

Le mandat d'administrateur est exercé à titre gratuit. Toutefois, le conseil d'administration peut allouer des indemnités de déplacement et de séjour pour des missions qu'il confie aux administrateurs dans le cadre du budget voté.

Sur proposition du président, de l'un des membres ou du directeur, des personnes extérieures qualifiées peuvent assister aux séances du conseil d'administration, avec voix consultative.





- s'assure de l'établissement du procès-verbal des réunions du conseil d'administration ;
- propose au conseil d'administration de délibérer sur la nomination et la révocation du directeur du groupement ;
- arrête l'ordre du jour du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

## Article 20. Directeur du groupement

Sur proposition de son président, le conseil d'administration nomme, un directeur n'ayant pas la qualité d'administrateur.

Le directeur assiste avec voix consultative aux réunions du conseil d'administration.

Il prépare les travaux de l'assemblée générale et du conseil d'administration et en exécute les décisions. Il a autorité sur tout le personnel exerçant au sein du groupement.

Le directeur assure le fonctionnement du groupement sous l'autorité du conseil d'administration, et selon les objectifs fixés par celui-ci. Il peut être assisté dans ses fonctions par des collaborateurs de son choix. Il peut déléguer sa signature sous sa propre responsabilité.

Le directeur est ordonnateur des recettes et des dépenses du groupement.

Dans les rapports avec les tiers, le directeur du groupement engage le groupement par tout acte entrant dans son objet.

Le directeur peut faire tout acte conservatoire et interruptif de déchéance. Il peut également, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration, engager toute action en justice.

Le Directeur est le représentant du Pouvoir Adjudicateur du Groupement. Il met en œuvre les règles d'achat de fournitures, de services et de travaux du groupement en conformité avec l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ou de tout texte qui viendrait s'y substituer.

## Article 21. Règlements intérieur et financier

Le conseil d'administration propose un règlement intérieur et un règlement financier qui sont soumis pour approbation à l'assemblée générale.

#### *Article 22 – 1 : Le règlement intérieur*

Le règlement intérieur, relatif au fonctionnement du groupement, constitue un élément complémentaire de la convention constitutive. De plus, il apporte des précisions nées des circonstances et de l'amélioration des procédures de fonctionnement du GIP.

#### *Article 22 – 2 : Le règlement financier*

Le règlement financier précise les conditions d'adoption du budget initial et des budgets rectificatifs, d'exercice des fonctions de chacune des instances, de gestion des commandes publics, les aspects fiscaux ou encore toutes autres questions financières nécessaires au fonctionnement du GIP.

#### Article 22. Commission d'appel d'offres

Il est institué une commission d'appel d'offres, placée auprès du conseil d'administration. La composition et le fonctionnement de la commission d'appel d'offres sont définis dans le règlement financier.

#### Article 23. Régie d'avances et de recettes

Il peut être créé, sur décision du directeur du GIP, une régie d'avances et de recettes pour les besoins du groupement. La trésorerie de cette régie est conservée en numéraire ou en dépôt sur un compte au Trésor public.

### **TITRE 4. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

#### Article 24. Confidentialité

Chacun des membres s'engage à communiquer aux autres toutes les informations nécessaires à l'exécution de l'objet du groupement, sous réserve des accords conclus avec des tiers.

#### Article 25. Résultats, propriété, exploitation

Chaque membre conserve la propriété des résultats de ses travaux propres brevetés ou non, effectués dans le domaine de l'objet du groupement, soit antérieurement à la constitution du groupement, soit hors du cadre du programme de travail du groupement. La propriété de ces résultats subsiste même si ceux-ci ont été modifiés à l'occasion des travaux du groupement.



## Article 29. Condition suspensive

La présente convention est conclue sous réserve de son approbation par l'autorité administrative compétente qui en assure la publicité conformément à l'article 100 de la loi 2011-525 du 17 mai 2011 et à l'article 4 du décret n°2012-91 du 26 janvier 2012.

Annexe 1 à la convention constitutive du GIP RECIA – Liste des membres

Membre					Siège social						
Collège	Type	Dénomination	Forme juridique	SIREN	Adresse	Complément 1	Boite postale	Code postal	Ville	Cedex	Département
1	Etat	Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret	Service d'Etat		181, rue de Bourgogne			45042	ORLEANS	cedex 1	45 - Loiret
		Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours	Service déconcentré d'un ministère		21, rue Saint Etienne			45043	ORLEANS	cedex 1	45 - Loiret
1	Région	Conseil régional du Centre-Val de Loire	Collectivité territoriale	234 500 023	9, rue Saint Pierre Lentin	CS 94117		45041	ORLEANS		45 - Loiret

2	Département	Conseil départemental du Cher	Collectivité territoriale	221 800 014	Place Marcel Plaisant			18000	BOURGES		18 - Cher
2	Département	Conseil départemental de l'Eure et Loir	Collectivité territoriale	222 800 013	Place Châtelet	CS 70403F		28008	CHARTRES		28 - Eure et Loir
2	Département	Conseil départemental d'Indre et Loire	Collectivité territoriale	223 700 014	Place de la préfecture			37927	TOURS	cedex 9	37 - Indre et Loire
2	Département	Conseil départemental du Loir-et-Cher	Collectivité territoriale	224 100 016	1 place de la République			41000	BLOIS		41- Loir-et-Cher
2	Département	Conseil départemental de l'Indre	Collectivité territoriale	223 600 016	Place de la Victoire et des Alliés			36000	CHÂTEAUROUX		36- Indre
2	Département	Conseil départemental du Loiret	Collectivité territoriale	224 500 017	15 rue Eugène Vignat			45000	ORLEANS		45- Loiret
2	Métropole	Tours Métropole Val de Loire	Collectivité territoriale	243 700 754	60, avenue Marcel-Dassault	CS 30 651		37206	TOURS	Cedex 3	37 - Indre et Loire
2	Communauté d'Agglomérations	Châteauroux Métropole	Collectivité territoriale	243 600 327	Place de la République – Hôtel de ville	CS 80509		36012	CHATEAUROUX	Cedex	36 – Indre
2	Communauté d'Agglomérations	Bourges Plus	Collectivité territoriale	241 800 507	23/31 Boulevard Foch	CS 20321		18023	BOURGES	Cedex	18 - Cher
2	Collectivité	Orléans Métropole (CFA)	Collectivité Territoriale	244 500 468	Espace Saint Marc 5, place du 6 juin 1944	BP 95801		45058	ORLEANS	Cedex 1	45 - Loiret

2	Communauté de communes	3CBO- Cléry- Betz-Ouanne	Collectivité territoriale	200 067 668	569 route de Chatillon Coligny			45220	CHÂTEAU-RENNARD		45- Loiret
2	Communauté de communes	Beauce Loirétaine	Collectivité territoriale	200 035 764	1 rue Trianon			45310	PATAY		45- Loiret
2	Communauté de communes	Communauté de communes Beauce Val de Loire	Collectivité territoriale	200 055 481	9, route nationale			41500	MER		41 - Loir et Cher
2	Communauté de communes	Communauté de Communes Berry Loire Puisaye	Collectivité territoriale	200 068 278	42, rue des Prés Gris			45250	BRIARE		45 – Loiret
2	Communauté de communes	Communauté de Communes Bléré Val de Cher	Collectivité territoriale	243 700 820	39, rue Léon Gambetta			37150	BLERE		37 - Indre et Loire
2	Communauté de communes	Communauté de Communes du Bonnevalais	Collectivité territoriale	242 852 465	19, rue Saint Roch			28800	BONNEVAL		28 - Eure et Loir
2	Communauté de communes	Communauté de communes Canaux et Forêts en Gatinais	Collectivité territoriale	200 067 676	155, rue des érables		BP 7	45260	LORRIS		45 - Loiret
2	Communauté de communes	Chinon Vienne et Loire	Collectivité territoriale	200 043 081	Place du Général de Gaulle			37500	CHINON		37- Indre et Loire
2	Communauté de communes	Communauté de Communes Cœur de Beauce	Collectivité territoriale	200 070 159	1, rue du Docteur Casimir Lebel	ZA de l'Ermitage-Janville		28310	JANVILLE		28 - Eure et Loir
2	Communauté de communes	Communauté de communes Cœur de Sologne	Collectivité territoriale	200 000 800	14, avenue de l'Europe			41160	LAMOTTE BEUVRON		41 - Loir et Cher
2	Communauté de communes	Communauté de Communes Ecueillé Valençay	Collectivité territoriale	200 040 558	4, rue Talleyrand			36600	VALENCAY		36 - Indre
2	Communauté de communes	Communauté de Communes de la Forêt	Collectivité territoriale	244 500 484	15, rue du Mail Est			45170	NEUVILLE -AUX-BOIS		45 - Loiret
2	Communauté de communes	Communauté de Communes de La Châtre Sainte Sévère	Collectivité territoriale	243 600 350	Place du Général de Gaulle			36400	LA CHATRE		36 - Indre
2	Communauté de communes	Communauté de communes Grand Chambord	Collectivité territoriale	244 100 798	22, avenue de la sablière			41250	BRACIEUX		41 - Loir et Cher
2	Communauté de communes	Communauté de Communes des Loges	Collectivité territoriale	244 500 427	5, rue du 8 mai 1945			45150	JARDEAU		45 - Loiret
2	Communauté de communes	Communauté de Communes Pays d'Issoudun	Collectivité territoriale	243 600 236	Place des Droits de l'Homme		BP 150	36100	ISSOUDUN		36 - Issoudun
2	Communauté de communes	Pays Fort Sancerrois Val de Loire	Collectivité territoriale	200 069 227	41 rue Basse des remparts			18300	SANCERRE		18- Cher
2	Communauté de communes	Communauté de communes du Pithiverais	Collectivité territoriale	200 066 280	5 route de Toury	ZA Le Moulin de Pierre		45300	PITHIVIERS LE VIEIL		45 – Loiret

2	Communauté de communes	Communauté de communes du Pithiverais Gatinais	Collectivité territoriale	200 071 850	3, bis rue des déportés			45340	BEAUNE LA ROLANDE		45 – Loiret
2	Communauté de communes	Communauté de communes des Portes de Sologne	Collectivité territoriale	200 005 932	Place Charles De Gaulle			45240	LA FERTE SAINT AUBIN		45 - Loiret
2	Communauté de communes	Communauté de Communes des Quatre Vallées	Collectivité territoriale	244 500 419	4, place Saint-Macé			45210	FERRIERES EN GATINAIS		45 - Loiret
2	Communauté de communes	Communauté de communes Romorantinois Monestois	Collectivité territoriale	200 018 406	La Collégiale, Impasse des Vieux Fossés		BP 31	41201	ROMORANTIN LANTHENAY	Cedex	41 - Loir-et-Cher
2	Communauté de communes	Communauté de Communes Sauldre et Sologne	Collectivité territoriale	200 000 933	7, rue du 4 septembre			18410	ARGENT SUR SAULDRÉ		18 - Cher
2	Communauté de communes	Communauté de Communes Sologne des Etangs	Collectivité territoriale	244 100 780	Domaine de Villemorant			41210	NEUNG SUR BEUVRON		41 - Loir et Cher
2	Communauté de communes	Communauté de Communes Terres du Haut Berry	Collectivité territoriale	200 066 330	31B, route de Rians			18220	LES AIX D'ANGILLON		18 - Cher
2	Communauté de communes	Communauté de Communes des Terres du Val de Loire	Collectivité territoriale	200 070 183	32 rue du Général De Gaulle			45130	MEUNG SUR LOIRE		45 – Loiret
2	Communauté de communes	Communauté de communes Touraine Est Vallées	Collectivité territoriale	200 073 161	48, rue de la Frelonnerie	CS 70078		37270	MONTLOUIS SUR LOIRE		37 - Indre-et-Loire
2	Communauté de communes	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire	Collectivité territoriale	200 072 981	2, rue des Sablons			37340	CLERE LES PINS		37 - Indre-et-Loire
2	Communauté de communes	Communauté de communes Touraine – Val de Vienne	Collectivité territoriale	200 072 668	14, route de Chinon			37220	PANZOULT		37 - Indre et Loire
2	Communauté de communes	Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre	Collectivité territoriale	200 072 650	6, place Antoine de Saint Exupéry			37250	SORIGNY		37 - Indre et Loire
2	Communauté de communes	Communauté de Communes du Val d'Amboise	Collectivité territoriale	200 043 065	9bis, rue d'Amboise			37530	NAZELLES NEGRON		37 - Indre-et-Loire
2	Communauté de communes	Communauté de communes Val de Cher – Controis	Collectivité territoriale	200 040 863	15 A, Rue des Entrepreneurs			41700	CONTRES		41 - Loir et Cher
2	Communauté de communes	Communauté de Communes du Val de Sully	Collectivité territoriale	200 070 100	28, route des Bordes			45460	BONNEE		45 - Loiret
2	Communauté de communes	Communauté de communes Vierzon Sologne Berry	Collectivité territoriale	200 033 207	2, rue Blanche Baron		BP 10232	18100	VIERZON		18 - Cher
2	Commune	Amboise	Collectivité territoriale	213 700 032	60, rue de la Concorde			37400	AMBOISE		37 - Indre et Loire
2	Commune	Ardon	Collectivité territoriale	214 500 068	121 route de Marcilly en Villette			45160	ARDON		45 – Loiret

2	Commune	Artannes	Collectivité territoriale	213 700 065	3, avenue de la Vallée du Lys			37260	ARTANNES SUR INDRE	37 - Indre et Loire
2	Commune	Aulnay-la -Rivière	Collectivité territoriale	214 500 142	9 rue de la Vallée			45390	AULAY LA RIVIERE	45- Loiret
2	Commune	Auneau-Bleury-Saint-Symphorien	Collectivité territoriale	20 005 463	Avenue Gambetta			28700	AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN	28-Eure-et-Loir
2	Commune	Autry-le-Chatel	Collectivité territoriale	214 500 167	8, rue de la Mairie			45500	AUTRY LE CHATEL	45 - Loiret
2	Commune	Auxy	Collectivité territoriale	214 500 183	12 rue Principale			45340	AUXY	45- Loiret
2	Commune	Azay le Rideau	Collectivité territoriale	213 700 149	2, place de l'Europe			37190	AZAY LE RIDEAU	37 - Indre-et-Loire
2	Commune	Azay sur Cher	Collectivité territoriale	213 700 156	17, grande Rue			37270	AZAY SUR CHER	37 - Indre et Loire
2	Commune	Ballan Miré	Collectivité territoriale	213 700 180	12, place du 11 Novembre			37510	BALLAN MIRE	37 - Indre et Loire
2	Commune	Baule	Collectivité territoriale	214 500 241	6, rue Jean Bordier			45130	BAULE	45 – Loiret
2	Commune	Beauce la Romaine	Collectivité territoriale	200 055 390	7, rue Marin-Galliot	Ouzouer le Marché		41240	BEAUCE LA ROMAINE	41 - Loir et Cher
2	Commune	Beaugency	Collectivité territoriale	214 500 282	20, rue du Change			45190	BEAUGENCY	45 – Loiret
2	Commune	Beaulieu sur Loire	Collectivité territoriale	214 500 290	10, place de l'Eglise			45630	BEAULIEU SUR LOIRE	45 - Loiret
2	Commune	Beaune La Rolande	Collectivité Territoriale	214 500 308	Place de l'Hôtel de Ville			45340	BEAUNE LA ROLANDE	45- Loiret
2	Commune	Binas	Collectivité territoriale	214 100 174	1, place Saint Maurice			41240	BINAS	41 - Loir et Cher
2	Commune	Bonny sur Loire	Collectivité territoriale	214 500 407	15, avenue du Général Leclerc			45420	BONNY SUR LOIRE	45 - Loiret
2	Commune	Bougainval	Collectivité territoriale	212 800 528	17, rue de Châteauneuf			28130	BOUGLAINVAL	28 - Eure et Loir
2	Commune	Bourgueil	Collectivité territoriale	213 700 313	8 rue du Picard			37140	BOURGUEIL	37- Indre et Loire
2	Commune	Brezolles	Collectivité territoriale	212 800 593	1, rue Notre Dame			28270	BREZOLLES	28 - Eure et Loir

2	Commune	Briantes	Collectivité territoriale	213 600 257	4, place Jean Moulin			36400	BRIANTES		36 - Indre
2	Commune	Buzançais	Collectivité territoriale	213 600 315	10 avenue de la République			36500	BUZANÇAIS		36- Indre
2	Commune	Chaingy	Collectivité territoriale	214 500 670	1, place du Bourg			45380	CHAINGY		45 - Loiret
2	Commune	Chambray lès Tours	Collectivité territoriale	213 700 503	7, rue de la Mairie			37 170	CHAMBRAY LES TOURS		37 - Indre et Loire
2	Commune	Chargé	Collectivité territoriale	213 700 602	2bis, rue du Général de Gaulle			37 530	CHARGE		37 - Indre et Loire
2	Commune	Chassignolles	Collectivité territoriale	213 600 430	4, rue des Echoppes			36 400	CHASSIGNOLLES		36 - Indre
2	Commune	Chezal Benoit	Collectivité territoriale	211 800 651	Mairie - Grande Rue			18160	CHEZAL BENOIT		18 - Cher
2	Commune	Chinon	Collectivité territoriale	213 700 727	Place du Général de Gaulle	CS 10147		37501	CHINON		37 - Indre et Loire
2	Commune	Conan	Collectivité territoriale	214 100 570	3, rue des Hayes			41 290	CONAN		41 - Loir et Cher
2	Commune	Cormery	Collectivité territoriale	213 700 834	18, place du mail			37320	CORMERY		37 - Indre et Loire
2	Commune	Couddes	Collectivité territoriale	214 100 620	30, route de Blois			41700	COUDES		41 - Loir et Cher
2	Commune	Cravant	Collectivité territoriale	214 501 165	48, rue nationale			45190	CRAVANT		45 – Loiret
2	Commune	Desmont	Collectivité territoriale	214 501 249	1 place de la Mairie			45390	DESMONT		45- Loiret
2	Commune	Dry	Collectivité territoriale	214 501 306	25, place de la Mairie			45370	DRY		45 - Loiret
2	Commune	Esvres sur Indre	Collectivité territoriale	214 100 570	Rue Nationale			37 320	ESVRES SUR INDRE		37 - Indre et Loire
2	Commune	Feusines	Collectivité territoriale	213 600 737	2, place Pierre Autissier			36160	FEUSINES		36 - Indre
2	Commune	Fleury les Aubrais	Collectivité territoriale	214 501 470	7, place de la République			45400	FLEURY LES AUBRAIS		45 - Loiret
2	Commune	Fondettes	Collectivité territoriale	213 701 097	35, rue Eugène Gouin			37 230	FONDETTES		37 - Indre et Loire

2	Commune	Géhée	Collectivité territoriale	213 600 828	4, route de Valençay			36 240	GEHEE		36 - Indre
2	Commune	Huisseau sur Mauves	Collectivité territoriale	214 501 678	118, rue Bois de Deure			45130	HUISSEAU SUR MAUVES		45 - Loiret
2	Commune	Issoudun	Collectivité territoriale	213 600 885	Place des Droits de l'Homme		BP 150	36105	ISSOUDUN	CEDEX	36 - Indre
2	Commune	Jouy le Potier	Collectivité territoriale	214 501 751	29, place de la mairie			45370	JOUY LE POTIER		45 - Loiret
2	Commune	La Berthenoux	Collectivité territoriale	213 600 174	15, rue de la Mairie			36400	LA BERTHENOUX		36 - Indre
2	Commune	La Bussiere	Collectivité territoriale	214 500 605	1, rue de Briare			45230	LA BUSSIERE		45 - Loiret
2	Commune	La Châtre	Collectivité territoriale	213 600 463	Place de l'Hôtel de Ville			36400	LA CHATRE		36 - Indre
2	Commune	La Ferté Saint Aubin	Collectivité territoriale	214 501 462	Place Charles De Gaulle		BP 10049	45240	LA FERTE SAINT AUBIN		45 - Loiret
2	Commune	La Riche	Collectivité territoriale	213 701 956	Place du Maréchal Leclerc			37520	LA RICHE		37- Indre et Loire
2	Commune	La Ville-Aux-Dames	Collectivité territoriale	213 702 731	Avenue Jeanne d'Arc			37700	LA VILLE-AUX-DAMES		37 - Indre et Loire
2	Commune	Lailly en val	Collectivité territoriale	214 501 793	2, rue des écoles			45740	LAILLY EN VAL		45 - Loiret
2	Commune	Larçay	Collectivité territoriale	213 701 246	3 rue du 8 mai 1945			37270	LARÇAY		37 - Indre et Loire
2	Commune	Lassay sur Croisne	Collectivité territoriale	214 101 123	2 route de Romorantin			41230	LASSAY SUR CROISNE		41 - Loir et Cher
2	Commune	Le Coudray	Collectivité territoriale	212 801 104	32 rue du Gord			28630	LE COUDRAY		28- Eure et Loir
2	Commune	Le Magny	Collectivité territoriale	213 601 099	21, rue Principale	Domaine du Prieuré		36400	LE MAGNY		36 - Indre
2	Commune	Le Malesherbois	Collectivité territoriale	200 057 255	5 ter, avenue du Général de Gaulle			45330	LE MALESHERBOIS		45 - Loiret
2	Commune	Le Poinçonnet	Collectivité territoriale	2 136 011 594	Place du 1er mai			36330	LE POINÇONNET		36 - Indre
2	Commune	Ligny le Ribault	Collectivité territoriale	214 501 827	Place du 11 novembre			45240	LIGNY LE RIBAUT		45 – Loiret

2	Commune	Lorcy	Collectivité territoriale	214 501 868	5 rue de la Mairie			45390	LORCY		45- Loiret
2	Commune	Lugny Champagne	Collectivité territoriale	211 801 329	10 route de Herry			18140	LUGNY CHAMPAGNE		18 - Cher
2	Commune	Luynes	Collectivité territoriale	213 701 394	Place des Victoires			37230	LUYNES		37 - Indre et Loire
2	Commune	Marcilly en Villette	Collectivité territoriale	214 501 934	62, Place de l'église			45240	MARCILLY EN VILLETTE		45 – Loiret
2	Commune	Marcilly sur Vienne	Collectivité territoriale	213 701 477	16, Rue Principale			37800	MARCILLY SUR VIENNE		37 - Indre et Loire
2	Commune	Mazières de Touraine	Collectivité territoriale	213 701 501	1 rue du Général Chanzy			37130	MAZIERES DE TOURAINE		37 - Indre et Loire
2	Commune	Mehun-sur-Yèvre	Collectivité territoriale	211 801 410	Place Jean Manceau			18500	MEHUN-SUR-YEVRE		18 - Cher
2	Commune	Ménéstreau en Villette	Collectivité territoriale	214 502 007	35, Place du 11 novembre			45240	MENESTREAU EN VILLETTE		45 – Loiret
2	Commune	Mer	Collectivité territoriale	214 101 362	9 route Nationale			41500	MER		41 - Loir et Cher
2	Commune	Messas	Collectivité territoriale	214 502 023	3, rue Margottière			45190	MESSAS		45 – Loiret
2	Commune	Mettray	Collectivité territoriale	213 701 527	3 rue du Dolmen			37390	METTRAY		37- Indre et Loire
2	Commune	Meung sur Loire	Collectivité territoriale	214 502 031	32, rue du Général de Gaulle			45130	MEUNG SUR LOIRE		45 - Loiret
2	Commune	Mézières Lez Cléry	Collectivité territoriale	214 502 049	36, rue du Bourg			45370	MEZIERES LEZ CLERY		45 - Loiret
2	Commune	Mont-Près-Chambord	Collectivité territoriale	214 101 503	Place du 8 mai 1945			41 250	MONT-PRES-CHAMBORD		41 - Loir et Cher
2	Commune	Montargis	Collectivité territoriale	214 502 080	6, rue Gambetta			45207	MONTARGIS		45 - Loiret
2	Commune	Montbazon	Collectivité territoriale	213 701 543	Place André Delaunay			37250	MONTBAZON		37 - Indre et Loire
2	Commune	Montgivray	Collectivité territoriale	213 601 271	2, rue du Pont			36400	MONTGIVRAY		36 - Indre
2	Commune	Montliard	Collectivité territoriale	214 502 155	2 route de Bellegarde			45340	MONTLIARD		45- Loiret

2	Commune	Montlouis-sur-Loire	Collectivité territoriale	213 701 568	Place François Mitterrand			37270	MONTLOUIS SUR LOIRE		37 - Indre et Loire
2	Commune	Monts	Collectivité territoriale	213 701 592	Rue Maurice Ravel			37260	MONTS		37 - Indre et Loire
2	Commune	Nazelles Négron	Collectivité territoriale	213 701 634	Rue Louis Viset			37530	NAZELLES NEGRON		37 - Indre et Loire
2	Commune	Néret	Collectivité territoriale	213 601 388	Le Bourg			36400	NERET		36 - Indre
2	Commune	Neuville-aux-Bois	Collectivité territoriale	214 502 247	8, rue Félix Desnoyers			45170	NEUVILLE -AUX-BOIS		45 - Loiret
2	Commune	Nibelle	Collectivité territoriale	214 502 288	50 rue Saint Sauveur			45340	NIBELLE		45 - Loiret
2	Commune	Nohant Vic	Collectivité territoriale	213 601 438	1, allée de la Forge			36400	NOHANT VIC		36 - Indre
2	Commune	Notre Dame d'Oé	Collectivité territoriale	213 701 725	1, place Louis de Marolles			37390	NOTRE DAME D'OE		37 - Indre et Loire
2	Commune	Oucques la Nouvelle	Collectivité territoriale	214 101 719	5, rue de la Salle			41290	OUCQUES		41 - Loir et Cher
2	Commune	Ouzouer sur Trézée	Collectivité territoriale	214 502 452	1, rue Grande			45250	OOUZOUER SUR TREZEE		45 - Loiret
2	Commune	Patay	Collectivité territoriale	214 502 486	1, rue Trianon			45310	PATAY		45 - Loiret
2	Commune	Pérassay	Collectivité territoriale	213 601 560	5, rue Principale			36160	PERASSAY		36 - Indre
2	Commune	Pithiviers	Collectivité territoriale	214 502 528	5 place Denis Poisson			45300	PITHIVIERS		45 - Loiret
2	Commune	Pithiviers le Vieil	Collectivité territoriale	214 502 536	Route de Toury			45300	PITHIVIERS LE VIEIL		45 - Loiret
2	Commune	Pocé sur Cisse	Collectivité territoriale	213 701 857	Place de la Mairie			37530	POCE SUR CISSE		37 - Indre et Loire
2	Commune	Ports sur Vienne	Collectivité territoriale	213 701 873	Place de la mairie			37800	PORTS SUR VIENNE		37 - Indre et Loire
2	Commune	Poulligny Saint Martin	Collectivité territoriale	213 601 644	Mairie - Le Bourg			36160	POULIGNY SAINT MARTIN		36 - Indre
2	Commune	Préaux	Collectivité territoriale	213 601 669	6 route de Châtillon			36240	PREAUX		36 - Indre

2	Commune	Reully	Collectivité territoriale	213 601 719	6, place des Ecoles			36260	REULLY		36 - Indre
2	Commune	Rhodon	Collectivité territoriale	214 101 883	14, rue du Prieuré			41290	RHODON		41 - Loir et Cher
2	Commune	Romorantin Lanthénay	Collectivité territoriale	214 101 941	18, faubourg Saint Roch			41200	ROMORANTIN LANTHENAY		41 - Loir et Cher
2	Commune	Rozières en Beauce	Collectivité territoriale	214 502 643	10, rue de la Forêt			45130	ROZIERES EN BEAUCE		45 - Loiret
2	Commune	Saint Aoùt	Collectivité territoriale	213 601 800	21, route d'Issoudun			36120	SAINT AOUT		36 - Indre
2	Commune	Saint Branchs	Collectivité territoriale	213 702 111	rue du Commerce			37320	SAINT BRANCHS		37-Indre et Loire
2	Commune	Saint Chartier	Collectivité territoriale	213 601 842	7, rue des Maîtres Sonneurs			36400	SAINT CHARTIER		36 - Indre
2	Commune	Saint Doulchard	Collectivité territoriale	211 802 053	Avenue du général de Gaulle			18230	SAINT DOULCHARD		18 – Cher
2	Commune	Saint Firmin sur Loire	Collectivité territoriale	214 502 767	32, Grande Rue			45360	SAINT-FIRMIN-SUR-LOIRE		45 – Loiret
2	Commune	Saint Florent sur Cher	Collectivité territoriale	211 802 079	Place de la République			18400	SAINT FLORENT SUR CHER		18- Cher
2	Commune	Saint-Laurent-Nouan	Collectivité territoriale	214 102 204	1, place de la Mairie			41220	SAINT-LAURENT-NOUAN		41 - Loir et Cher
2	Commune	Saint Martin d'Auxigny	Collectivité territoriale	211 802 236	1 place de la Mairie			18110	SAINT MARTIN D'AUXIGNY		18- Cher
2	Commune	Saint Martin des Champs	Collectivité territoriale	211 802 244	Route de la Charité sur Loire			18140	SAINT MARTIN DES CHAMPS		18 - Cher
2	Commune	Saint Ouen les Vignes	Collectivité territoriale	213 702 301	4, place de l'Eglise			37530	SAINT OUEN LES VIGNES		37 - Indre et Loire
2	Commune	Saint Piat	Collectivité territoriale	212 803 571	Place Marcel Binet			28130	SAINT PIAT		28 - Eure et Loir
2	Commune	Saint Rémy sur Avre	Collectivité territoriale	212 803 597	8, rue du Général de Gaulle		BP 18	28380	SAINT REMY SUR AVRE		28 - Eure et Loir
2	Commune	Salbris	Collectivité territoriale	214 102 329	33, Boulevard de la République			41300	SALBRIS		41 - Loir et Cher
2	Commune	Sancergues	Collectivité territoriale	211 802 400	8, rue Hubert Gouvernel		BP 27	18140	SANCERGUES		18 - Cher

2	Commune	Saunay	Collectivité territoriale	213 702 400	3, rue des Tilleuls			37110	SAUNAY		37 - Indre et Loire
2	Commune	Savonnières	Collectivité territoriale	213 702 434	Place de la Mairie			37510	SAVONNIERES		37- Indre et Loire
2	Commune	Sazeray	Collectivité territoriale	213 602 147	19, avenue de la Marche			36160	SAZERAY		36 - Indre
2	Commune	Ségry	Collectivité territoriale	213 602 154	1, rue de la Mairie			36100	SEGRY		36 - Indre
2	Commune	Selles-sur-Nahon	Collectivité territoriale	213 602 162	10, route de Frédille			36180	SELLES-SUR-NAHON		36 - Indre
2	Commune	Sennely	Collectivité territoriale	498 226 315	2 rue de la Rigolerie			45240	SENNELY		45 – Loiret
2	Commune	Sorigny	Collectivité territoriale	213 702 509	28 rue nationale			37250	SORIGNY		37 - Indre et Loire
2	Commune	Souesmes	Collectivité territoriale	214 102 493	8, rue du Bois			41300	SOUESMES		41 - Loir et Cher
2	Commune	Tavers	Collectivité territoriale	214 503 179	2, avenue Jules Lemaître			45190	TAVERS		45 – Loiret
2	Commune	Thilouze	Collectivité territoriale	213 702 574	8 place de la Mairie			37260	THILOUZE		37- Indre et Loire
2	Commune	Tremblay Les Villages	Collectivité territoriale	212 803 936	7 rue de Châteauneuf			28170	TREMBLAY LES VILLAGES		28- Eure et Loir
2	Commune	Urciers	Collectivité territoriale	213 602 279	Le Bourg			36160	URCIERS		36 - Indre
2	Commune	Valençay	Collectivité territoriale	21 360 228 700 012	4, rue de Talleyrand			36600	VALENÇAY		36 - Indre
2	Commune	Vallières les Grandes	Collectivité territoriale	214 102 675	2, Place de l'église			41400	VALLIERES-LES-GRANDES		41 - Loir et Cher
2	Commune	Vannes sur Cosson	Collectivité territoriale	214 503 310	20, route de Tigy			45510	VANNES SUR COSSON		45 – Loiret
2	Commune	Varennes	Collectivité territoriale	213 702 657	1, place de la Mairie			37600	VARENNES		37 - Indre-et-Loire
2	Commune	Veretz	Collectivité territoriale	213 702 673	Rue Moreau-Vincent			37270	VERETZ		37 - Indre-et-Loire
2	Commune	Vicq-Exempt	Collectivité territoriale	213 602 360	20, route de la Châtre			36400	VICQ EXEMPLET		36 - Indre

2	Commune	Vierzon	Collectivité territoriale	211 802 798	Place de l'Hôtel de Ville		BP 337	18103	VIERZON		18 - Cher
2	Commune	Vigoulant	Collectivité territoriale	213 602 386	Mairie - Le Bourg			36160	VIGOULANT		36 - Indre
2	Commune	Vijon	Collectivité territoriale	213 602 402	Le Bourg			36160	VIJON		36 - Indre
2	Commune	Villetrun	Collectivité territoriale	214 102 915	2 rue de Touraine			41100	VILLETRUN		41- Loir-et-Cher
2	Commune	Villorceau	Collectivité territoriale	214 503 443	33, Grande rue			45190	VILLORCEAU		45 – Loiret

3	Etablissement public	Université d'Orléans	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel	194 508 552	Château de La Source	Avenue du parc floral	BP 6749	45067	ORLEANS	cedex 2	45 - Loiret
3	Etablissement public	Université François Rabelais	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel	193 708 005	60, rue du Plat d'Etain		BP 12050	37020	TOURS	cedex 1	37 - Indre et Loire
3	Etablissement public	Agence Régionale de la Biodiversité- Centre Val de Loire	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel	200 087 039	3 rue de la Lionne			45000	ORLÉANS		45- Loiret
3	Etablissement public	Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique - CICLIC	Etablissement Public de Coopération Culturelle	184 503 118	24, rue Renan			37110	CHÂTEAU RENAULT		37 - Indre et Loire
3	Etablissement public	Berry Numérique	Établissement public des activités économiques	200 041 481	Place Marcel Plaisant			18000	BOURGES		18- Cher
3	Etablissement public	Centre de Gestion de l'Indre	Etablissement Public Administratif	283 600 138	21, rue Bourdillon			36000	CHATEAUROUX		36 - Indre

3	Etablissement public	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires d'Orléans-Tours	Etablissement public national à caractère administratif	184 500 213	17, avenue Dauphine			45072	ORLÉANS	cedex 2	45 - Loiret
3	Établissement public	Cher Ingénierie des Territoires	Etablissement public général	200 050 672	1 place Marcel Plaisant			18000	BOURGES		18- Cher
3	Etablissement public	Etablissement Public de Coopération Culturelle d'Issoudun	Établissement public à caractère industriel ou commercial	283 600 146	Hôtel de Ville Place des Droits de l'Homme		BP 150	36105	ISSOUDUN	CEDEX	36 - Indre
3	Établissement public	EPAGE du Bassin du Loing	Etablissement public des activités économiques	200 087 005	25 rue Jean Jaurès			45200	MONTARGIS		45- Loiret
3	Etablissement public	GIP ALFA CENTRE	Groupement d'intérêt public	184 503 092	10, rue Saint Etienne			45000	ORLÉANS		45 - Loiret
3	Etablissement public	GIP Centre Val de Loire e-santé	Groupement d'intérêt public	130 006 778	6 rue du professeur Philippe Maupas			41260	LA CHAUSSÉE SAINT VICTOR		41 - Loir et Cher
3	Etablissement public	Institut National des Sciences Appliquées	Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel	130 018 336	Technopôle Lahitolle, 88, boulevard Lahitolle	CS 60013		18022	BOURGES	cedex	18 - Cher
3	Etablissement public	Office de Tourisme du Grand Pithiverais	Établissement public à caractère industriel ou commercial	850 516 548	48b, Faubourg d'Orléans			45300	PITHIVIERS		45 – Loiret
3	Etablissement public	Office de Tourisme Montlouis-Vouvray	Établissement public à caractère administratif	834 893 935	48, rue de la Frelonnerie			37270	MONTLOUIS SUR LOIRE		37 - Indre et Loire
3	Etablissement public	Office de Tourisme Sauldre et Sologne	Établissement public à caractère industriel ou commercial	200 088 680	1, rue de l'Eglise			18700	AUBIGNY SUR NERE		18 - Cher

3	Etablissement public	Pays de Valençay en Berry	Syndicat mixte	253 602 635	4, rue Talleyrand			36600	VALENCAY		36 – Indre
3	Etablissement public	PETR du Pays Beauce-Gâtinais en Pithiverais	Collectivité territoriale	200 079 903	48bis, Faubourg d'Orléans			45300	PITHIVIERS		45 - Loiret
3	Etablissement public	Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Indre (SABI 36)	Établissement public à caractère administratif	200 085 603	1-4 place de l'Eglise			36250	NIHERNE		36- Indre
3	Etablissement public	Syndicat Intercommunal d'Eau potable et Assainissement Azay sur Cher/ Veretz (SIAEPA)	Syndicat mixte	243 700 382	17 Grande Rue			37270	AZAY-SUR-CHER		37- Indre et Loire
3	Etablissement public	Syndicat mixte des Communautés de l'Amboisie, du Bléerois et du Castelrenaudais	Syndicat mixte	253 753 149	9bis, rue d'Amboise			37530	NAZELLES NEGRON		37 - Indre et Loire
3	Etablissement public	Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Eure-et-Loir	Établissement public à caractère administratif	282 800 366	7, rue Vincent Chevard			28000	CHARTRES		28 - Eure et Loir
3	Etablissement public	Service Départemental d'Incendie et de Secours du Cher	Établissement public à caractère administratif	281 800 136	224, rue Louis Mallet			18023	BOURGES	cedex	18 – Cher
3	Etablissement public	Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre et Loire	Établissement public à caractère administratif	283 700 110	rue Pierre de Ronsard			37230	FONDETTES		37- Indre et Loire
3	Etablissement public	Syndicat mixte central de traitement des déchets des régions de Gien et Châteauneuf sur Loire (SYCTOM)	Syndicat mixte	254 502 578	48, quai de Châtillon		BP 20005	45501	GIEN	CEDEX	45 - Loiret
3	Etablissement public	Syndicat mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères des cantons de Gien, Châtillon-Coligny, Briare, Châtillon sur Loire	Syndicat intercommunal à vocation unique	254 501 620	48, quai de Châtillon		BP 20005	45501	GIEN	cédex	45- Loiret

3	Etablissement public	Syndicat mixte du Pays du Chinonais	Syndicat mixte ouvert	253 752 968	12, rue Saint Lazare			37220	L'ILE BOUCHARD		37 - Indre et Loire
3	Etablissement public	Syndicat mixte du Pays de Grande Sologne	Syndicat mixte ouvert	254 103 245	14 avenue del'Europe			41600	LAMOTTE-BEUVRON		41- Loir et Cher
3	Etablissement public	Syndicat mixte du Pays Loire Touraine	Syndicat mixte ouvert	253 753 032	Place de la Mairie			37530	POCE-SUR-CISSE		37- Indre et Loire
3	Etablissement public	Syndicat mixte dy Pays Sancerre Sologne	Syndicat mixte ouvert	251 803 045	7 rue de la Gare			18260	VAILLY SUR SAULDRE		18- Cher
3	Etablissement public	Syndicat départemental d'énergies de l'Indre	Syndicat intercommunal à vocation unique	200 031 987	2, Place des Cigarières	Centre Colbert - Bâtiment G - CS60218		36004	CHÂTEAUROUX		36 - Indre
3	Etablissement public	Syndicat départemental d'énergies d'Eure et Loir	Syndicat intercommunal à vocation unique	252 803 283	65, rue du Maréchal Leclerc			28110	LUCÉ		28 - Eure et Loir
3	Etablissement public	Syndicat départemental d'énergies du Cher	Syndicat intercommunal à vocation unique	241 800 549	Technopôle Lahitolle – 7, rue Maurice Roy	CS 60021		18021	BOURGES	cedex	18 – Cher
3	Etablissement public	Syndicat des Eaux du Boischaud Nord	Syndicat intercommunal à vocation unique	253 600 761	Mairie de Valençay 4, rue de Talleyrand		BP14	36600	VALENÇAY		36 - Indre
3	Etablissement public	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération de la Châtre (SIAAC)	Syndicat intercommunal à vocation unique	200 000 263	allée Clessinger			3640	MONTGIVRAY		36- Indre
3	Etablissement public	Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région de Châteauneuf sur Loire (SICTOM)	Syndicat mixte	254 500 226	Rue Saint Barthélémy		BP 97	45110	CHATEAUNEUF SUR LOIRE		45 - Loiret
3	Etablissement public	Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Le Gault Saint Denis (SIRP)	Syndicat intercommunal à vocation unique	252 802 855	8 rue de l'Eglise			28800	LE GAULT SAINT DENIS		28- Eure et Loir
3	Etablissement public	Syndicat Intercommunal d'Energie du 37 (SIEIL 37)	Syndicat mixte fermé	200 076 545	12-14, rue Blaise Pascal		BP 51314	37013	TOURS	CEDEX 1	37 - Indre et Loire

3	Etablissement public	Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire CRAVANT-VILLORCEAU	Syndicat intercommunal à vocation unique	254 502 651	Mairie de Cravant 48, rue nationale			45190	CRAVANT		45 – Loiret
3	Etablissement public	Syndicat Intercommunal de transport scolaire CRAVANT-MESSAS-VILLORCEAU	Syndicat intercommunal à vocation unique	254 500 093	33, Grande Rue			45190	VILLORCEAU		45 – Loiret
3	Etablissement public	Syndicat Intercommunal de la Région de Sainte Sévère	Syndicat intercommunal à vocation multiple	243 600 160	4, rue Pierre Nauron			36160	SAINTE SEVERE SUR INDRE		36 - Indre
3	Etablissement public	SIVOM de Sermaises	Syndicat intercommunal à vocation multiple	244 500 153	16, rue de Paris			45300	SERMAISES		45 - Loiret
3	Etablissement public	CFA Est Loiret	Etablissement public de coopération intercommunale	254 502 461	35, avenue Gaillardin	CS 80 324 MONTARGIS		45125	CHALETTE SUR LOING CEDEX		45 - Loiret
3	Etablissement public	CFA CMA Loiret	Etablissement public administratif	184 500 023	5 rue Charles Péguy			45009	ORLEANS CEDEX 1		45 - Loiret
3	Etablissement public	CFA CMA Indre	Etablissement public administratif	183 600 022	164 avenue John Kennedy	CS 40065		36002	CHATEAUROUX CEDEX		36 - Indre
3	Association	Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours	Association	775 346 323	56, Avenue Marcel Dassault		BP 601	37206	TOURS	cedex 3	37 - Indre et Loire
3	Association	CFA CM CCI du Cher	Association	308 049 725	149-151, rue de Turly			18000	BOURGES		18 - Cher
3	Association	CFA Interprofessionnel Eure et Loir	Association	307 918 524	Rue Charles Isidore Douin	CS 30819		28008	CHARTRES	CEDEX	28 - Eure et Loir
3	Association	CREAI	Association	775 607 559	35 avenue de Paris			45000	ORLÉANS		45- Loiret
3	Association	La Ligue de l'Enseignement	Association	775 348 626	10 avenue de la République			37300	JOUÉ LES TOURS		37- Indre et Loire
3	Association	Le Mouvement Associatif Centre-Val de Loire	Association	448 349 977	6ter, rue Abbé Pasty		BP 41223	45401	FLEURY LES AUBRAIS	CEDEX	45 - Loiret
3	Association	LIG'AIR	Association	413 095 811	260 avenue de la Pomme de Pin			45590	SAINT CYR EN VAL		45 - Loiret

3	Association	Observatoire de l'Economie et des Territoires	Association	403 892 094	Cité administrative 34, avenue Maunoury			41000	BLOIS	Cedex	41 – Loir-et-Cher
3	Organisme consulaire	CFA CMA Indre et Loire / Chambre des Métiers	Organisme consulaire	183 700 020	36-42, route de Saint Avertin	CS 50412		37204	TOURS	CEDEX 3	37 - Indre et Loire
3	Organisme consulaire	CFA CMA Loir et Cher	Organisme consulaire	184 100 022	12, rue François Billoux			41000	BLOIS		41 - Loir et Cher



**FORMULAIRE VALANT SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE**

*(pour les membres signataires antérieurement à l'arrêté du 26 juin 2015 portant approbation de la convention constitutive)*

**Je soussigné(e) M.** \_\_\_\_\_,

**(Nom et prénom du représentant légal)**

**Fonction :** \_\_\_\_\_

**Vu la délibération du** \_\_\_\_\_ **(nom de l'organe délibérant) ou la décision (nom de l'organe décisionnaire) en date du** \_\_/\_\_/\_\_, **m'autorisant à signer la convention constitutive du GIP Recia,**

<b>NOM DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ORGANISME</b>	
<b>RAISON SOCIALE OU DENOMINATION</b>	
<b>FORME JURIDIQUE</b>	
<b>SIEGE SOCIAL OU DOMICILE</b>	
<b>NUMERO UNIQUE D'IDENTIFICATION</b>	
<b>VILLE OU SE TROUVE LE GREFFE OU LA CHAMBRE DES METIERS OU IL EST IMMATRICULE</b>	

**Fait, à** \_\_\_\_\_

**Cachet et Signature**

**Le** \_\_\_\_\_